



SYLVIE REMY  
16 rue d'Alsace  
67120 Molsheim

Le 28/06/2019,

**Objet : votre référencement au catalogue qualité de Pôle emploi**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de  **votre référencement au catalogue qualité de Pôle emploi à compter du 28/06/2019** en application du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue et suite à l'analyse de votre organisme de formation au regard des financements de Pôle emploi et de la vérification de la qualité des formations délivrées.

Vous trouverez toutes les précisions nécessaires sur l'éligibilité au référencement au catalogue Qualité Pôle emploi dans [l'instruction n°2017-16 du 19/04/17](#).

**Votre référencement est valable jusqu'au 31 décembre 2020, sous réserve d'absence de sanction.**

Il met en visibilité la qualité de votre offre de formation vis-à-vis du grand public et particulièrement des demandeurs d'emploi à la recherche d'une formation. **Ce référencement vous permet d'accéder uniquement aux financements de Pôle emploi**, sauf décision contraire des autres financeurs soumis au décret. Il vous permet ainsi de **présenter un devis pour une demande de prise en charge de formation individuelle par Pôle emploi (AIF ou POEI), sans faire l'objet d'un contrôle qualité préalable**<sup>1</sup>. Conformément à la politique qualité de Pôle emploi, vous restez soumis à d'éventuels contrôles sur pièces et/ou sur place pour confirmer la conformité effective de votre organisme et de vos formations aux critères qualité établis par le décret.

Vous pouvez consulter la liste complète des organismes de formation référencés au catalogue qualité de Pôle emploi sur [www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org) (rubrique « open data »/formation). Les équipes de Pôle emploi sont à votre disposition si besoin sur [formation-qualite@pole-emploi.fr](mailto:formation-qualite@pole-emploi.fr) ou au 09 72 72 00 70.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Directeur régional**

<sup>1</sup> Il vous suffit pour ce faire de **cocher la case « Mon organisme est référencé dans le catalogue qualité et/ou attributaire d'un marché de Pôle emploi et sans procédure de sanction de Pôle emploi en cours »** sur le [formulaire AIF-devis](#) ou le [formulaire POEI](#) ([pour y accéder](#))